



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 18 a) de l'ordre du jour

Développement durable : parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21

Accréditation et participation d'organisations intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a reçu une demande d'accréditation de la Commission internationale pour la protection du Danube et de l'organisation Orange-Senqu River Commission, qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) en tant qu'organisations intergouvernementales ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 14 de l'annexe II de la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale.

